

**BAREME DES HONORAIRES DE L’AGENCE ADL IMMOBILIER**

**SERVICE TRANSACTION VENTE**

**BAREME SPECIFIQUE AUX PROFESSIONNELS DE L’IMMOBILIER**

**Tarifs applicables au 03/06/2021**

* **Pour un prix de vente de 0 € à 400 000 €** : 6 % TTC du prix de vente.
* **Pour un prix de vente à partir de 400 001 €** : 5 % TTC du prix de vente.

Ce barème s’applique à l’ensemble des biens immobiliers à vendre (appartements, celliers caves, parkings, garage et terrains à bâtir).

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l’engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant(vendeur) sauf disposition contraire du mandat.

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l’agence en possession du mandat initial.